

Mise en sécurité des installations électriques des logements

Autocontrôle des installations électriques des logements existants –
MES Loi Alur



PROGRAMME : 1 jour (7 heures)

- Aspect réglementaire sur la location des logements existants :
 - Obligation d'un état de l'installation électrique
 - Equivalences avec une attestation CONSUEL
 - Points communs et différences avec la vente de logement
- Responsabilités des acteurs :
 - Conjoint -occupant, bailleur, électricien
 - Mise en sécurité / Mise en conformité
 - Mesures compensatoires
- Aspects théoriques de la mise en sécurité d'un logement lors de sa location avec rédaction du rapport
 - Appareil Général de Commande de Protection
 - Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
 - Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
 - Respects des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
 - Elimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage
 - Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes
 - Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)
- Attestation de conformité CONSUEL
 - Quand la déposer ?
 - Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
 - Comment la remplir ? Son utilisation pour une « mise en sécurité »

ENJEUX

Connaître la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation à plus de 15 ans, identifier et formaliser dans un rapport les défauts de sécurité à corriger dans le cadre de la mise en sécurité

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Définir le cadre réglementaire lié à la location des logements existants ;
- Déterminer les aspects théoriques de la mise en sécurité d'un logement lors de la location
- Etablir un rapport ;
- Remplir et déposer une attestation de conformité CONSUEL

PUBLIC

Artisans et salariés électriciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes

PRE-REQUIS

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation

METHODES

- Apports du formateur / Diaporamas
- Présentation des différents textes réglementaires
- Echange d'expériences
- QCM en fin de formation

ANIMATION

Formateur expert CONSUEL qualifié et expérimenté

SUIVI

Feuilles d'émargement collectives contre signées par le formateur et attestation de formation - Fiche d'évaluation de la formation renseignée par chaque stagiaire.

Remise d'un fascicule support de formation et une grille des points de contrôles (rapport)

A PREVOIR / A NOTER

Clé USB (certains supports de formation peuvent être remis sous format numérique)

**PROCHAINES SESSIONS : nous consulter
PRIX : 220 € NT)**